

PROJET DE LOI

adopté

le 16 juin 1989

N° 101
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 295 et 361 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire, signé à Paris le 25 avril 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 1989.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 295 (1988-1989), Sénat.